

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2015**

Après avoir constaté que le quorum est atteint avec la présence de treize Conseillers, Monsieur le Maire déclare ouverte la séance du Conseil Municipal de ce jour.

### Sont absents excusés :

- M. Marc AMARGER qui a donné pouvoir à M. Régis DARROT
- M. Eric ANDOCHE qui a donné pouvoir à Mme Claude MACCHABÉE

Monsieur le Maire donne lecture du registre des délibérations du Conseil Municipal du mardi 31 mars 2015. Le compte rendu de la dernière séance du Conseil Municipal du 3 mars 2015 est approuvé à l'unanimité.

M. Régis DARROT est nommé secrétaire de séance.

### **1 - POINT SUR LE PROJET ÉCOLE :**

Monsieur le Maire ayant envoyé, dans la semaine, aux Conseillers Municipaux, la dernière mouture du projet de la nouvelle école, ils ont pu constater l'évolution de celui-ci qui a pris en compte les réflexions des parents d'élèves, des professeurs et des élus.

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote pour le dépôt du Permis de Construire en fin de semaine, désigne Monsieur le Maire comme responsable du Marché de Maîtrise d'œuvre et l'autorise à procéder à toutes les démarches administratives.

### **2 - PLAN LOCAL D'URBANISME – ZONAGE ASSAINISSEMENT : RETRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU 03 MARS 2015**

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération n° 2015-11/2-1 et n° 2015-12/2-1 du 3 mars 2015, le Conseil Municipal, après enquête publique, avait approuvé le Plan Local d'Urbanisme et le zonage d'assainissement et transmis les délibérations à Monsieur le Préfet au titre du contrôle de légalité. Monsieur le Maire donne ensuite lecture au Conseil Municipal des courriers de Monsieur le Préfet, en date des 24 avril 2015 et 04 mai 2015, par lequel il nous signale que :

- concernant notre PLU, il y a des omissions ou des incohérences à corriger dans la rédaction de certaines rubriques (caractère exécutoire, délimitation des zones A et N, et le nombre de secteurs de taille et de capacité d'accueil limitée ( S T E C A L ) et rédaction de certaines parties du règlement). Le PLU sera approuvé après les corrections nécessaires.
- concernant notre zonage assainissement le règlement de notre procédure n'est pas conforme à l'article R122-17 II 4<sup>e</sup> du code de l'environnement.

En conséquence, nos délibérations du 3 mars 2015 témoignant de la méconnaissance des dispositions de l'article R122-17 II 4<sup>e</sup> pour le zonage d'assainissement d'une part et de la nécessité de rectifier la rédaction de certaines parties du PLU d'autre part, Monsieur le Préfet nous demande de bien vouloir retirer les deux délibérations précitées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retire les délibérations n° 2015-11/2-1 et n°2015-12/2-1 du 03 mars 2015. La présente décision fera l'objet d'une insertion dans la presse.

### **3 - FOURNITURE REPAS CANTINE :**

En préambule, Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux des travaux de rénovation effectués au local de la cantine pour un coût total de 4 290,68 € (Plomberie : 1 802,12 € et électricité : 2 488,56 €). Seule la modification des WC n'a pas pu être réalisée par manque de temps au cours des vacances scolaires.

Concernant la fourniture des repas, Monsieur le Maire rappelle que la Commune travaille avec la Société « LA LIVRADOISE » depuis de nombreuses années et que, jusqu'à maintenant, cette collaboration donnait satisfaction. Depuis quelques temps, toutefois, est apparu un léger moins bien : quantités parfois en baisse, assaisonnement déficient, oublis de livraison sont constatés plus fréquemment.

Tout cela a conduit Monsieur le Maire à se renseigner sur d'éventuels autres fournisseurs.

Il a été démarché par SOGIREST, une entreprise de Montluçon, pour une présentation de leurs prestations. Il en ressort un tarif inférieur à « LA LIVRADOISE » mais une absence de livraison aux personnes de la commune désirant se faire livrer leurs repas à domicile. D'autres sociétés ont été sondées, en particulier « ÉTAPE 43 » qui dessert plusieurs communes proches et pour laquelle les retours sont majoritairement très bons pour un coût comparable à ceux actuellement pratiqués.

Les mairies contactées ont proposé à Monsieur le Maire de tester ces différents fournisseurs dans leur cantine et Frédérique ou Marie, compte tenu de leur expérience, pourraient être libérées pour se rendre à un service afin de se faire une idée plus précise.

Monsieur le Maire nous indique que nous avons un préavis de deux mois avant le 02 septembre 2015 pour dénoncer éventuellement notre contrat avec « LA LIVRADOISE » et nous coordonner avec les parents d'élèves.

#### **4 - JOBS D'ÉTÉ :**

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux avoir reçu trois candidatures pour des jobs d'été que la Municipalité a mis en place depuis quelques années. Il s'agit de Ydille CHAMOUX, Géraud DESFARGES et Maxime TORIBIO.

Ces trois demandeurs ont été reçus et la période du 13 au 31 Juillet a été arrêtée pour les embaucher 90 heures sur 3 semaines. Des travaux de peinture sont prévus (bancs communaux, volets de la mairie, portes du préau, etc.)

A l'unanimité, les conseillers municipaux donnent leur accord pour la signature de ces contrats.

#### **5 - MISE A DISPOSITION DE DEUX IMPRIMANTES :**

Monsieur le Maire informe que, suite à la mise en service des nouveaux photocopieurs à l'école et à la Mairie, les imprimantes doivent sortir du patrimoine communal avant de leur trouver une autre utilisation qui sera décidée par le Conseil Municipal.

A noter que cette opération aura permis un gain annuel de 3 095 € grâce à la rediscussion des contrats.

A l'unanimité, les Conseillers Municipaux donnent leur accord pour cette opération.

#### **6 - POINT SUR LA COMMISSION INTERCOMMUNALE ACCESSIBILITÉ :**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la Communauté de Communes Allier Comté Communauté a la compétence dans ce domaine et doit mettre en place un « Agenda d' Accessibilité Programmé » (A d'AP) à réaliser avant le 15 septembre 2015.

A ce jour, un bureau d'études a été choisi afin de réaliser l'état des lieux sur toutes les communes pour un coût de 39 000 €.

A l'issue de cette opération, un programme de mise en conformité sera établi. Sont concernés tous les établissements et installations ouverts au public (ERP : par ex. Salle polyvalente, école, etc. et IOP : par ex. cimetière, terrain multisports, etc.).

#### **7 - PARTICIPATION SATESE 2015 :**

Monsieur le Maire informe les Conseillers que le Service d'Assistance Technique d'Entretien des stations d'épuration départementales demande, depuis quelques années, une participation communale basée sur le nombre d'habitants, et, plus précisément sur la population DGF.

Pour 2015, cette participation se montera à : 0,99 € x 720 habitants soit 712,80 €.

A l'unanimité, les Conseillers donnent leur accord.

#### **8 - TRAVAUX OFFICE NATIONAL DES FORÊTS :**

Monsieur le Maire informe les Conseillers avoir été contacté par l'Office National des Forêts pour une participation financière communale aux fins de réaliser des travaux de maintenance de notre forêt.

Ceci nécessite une réflexion plus approfondie et la décision est en suspend.

## **9 - QUESTIONS DIVERSES :**

### **a) La ligne HTA :**

Suite aux devis reçus de ERDF et du SIEG pour l'enfouissement de la ligne Haute Tension aux abords de la future école, Monsieur le Maire fait part des dernières propositions du SIEG qui permettraient, pour un montant équivalent d'enfouir les réseaux électrique et de télécommunication sur toute la rue du Parredon. Cette proposition est en cours de finalisation.

### **b) Journée élagage :**

Monsieur le Maire souligne l'engagement de nombreux administrés et d'élus pour ces deux journées d'entretien, et plus particulièrement d'élagage, des chemins communaux. Cette opération est un succès et pourra être renouvelée à l'avenir.

### **c) Possibilité d'acheter une tailleuse de haies :**

Monsieur le Maire fait part aux Conseillers Municipaux d'une opportunité d'achat d'une tailleuse de haies d'occasion en très bon état et propose un essai sur le terrain avant une éventuelle transaction.

### **d) Feu d'artifice :**

Comme chaque année aura lieu un feu d'artifice pour les fêtes du 14 juillet. Le Comité des Associations est contacté pour l'organisation.

### **e) Recensement de la population 2016 :**

Cette campagne de recensement aura lieu du 20 janvier au 21 février 2016.

Monsieur le Maire demande à Monsieur Régis DARROT d'être le coordonnateur communal, à charge pour lui de recruter deux personnes pour remplir cette mission.

### **f) Décharge de FONTCRÉPON :**

Des dérives ont été constatées sur l'utilisation de notre décharge communale de Fontcrépon. Monsieur le Maire rappelle que ce site n'est ouvert que pour le dépôt de déchets inertes (gravats, pierres, tuiles),. Les déchets verts, le bois sous toutes ses formes et tous les produits transformés sont exclus. Des sanctions sont envisagées contre les contrevenants car ces infractions pourraient nous amener à fermer définitivement cet endroit.

### **g) Ensablement de la buse du Parredon :**

Après avoir constaté l'ensablement de la buse de la rue du Parredon, l'entreprise FERRI est contactée pour remédier à cette situation.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le **23 juin 2015**.